

**Grands Frères Grandes
Soeurs des Appalaches**

**États financiers
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités d'autofinancement et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités d'autofinancement et de dons, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Thetford Mines
Le 15 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109759

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions M.S.S.S.	122 531	85 009
Centraide (note 4)	39 073	38 250
Subvention Préca	1 500	2 368
Dons	4 375	2 855
Camp pédagogique	4 270	20 148
Subvention salariale temporaire du Canada	1 663	
Autres	6 117	
Projet de mentorat aux études postsecondaires	36 000	24 000
Autofinancement	26 482	10 931
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 362	
	<u>243 373</u>	<u>183 561</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	138 424	141 812
Location d'équipement	632	632
Charges locatives	7 555	6 354
Entretien et réparations de l'équipement	221	1 151
Assurances	3 185	3 666
Activités	1 974	3 412
Activités d'autofinancement	3 080	604
Taxes foncières	380	374
Frais de déplacements	719	4 237
Camp pédagogique	4 270	14 257
Frais de repas	617	706
Frais pour bénévoles	183	2 517
Affiliation	5 190	3 941
Télécommunications	4 982	2 452
Publicité	6 817	8 995
Fournitures et frais de bureau	10 155	4 767
Frais de formation	1 326	3 966
Honoraires professionnels	4 068	3 870
Honoraires de comptabilité	4 680	4 660
Frais bancaires	277	319
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(780)	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 242	1 142
	<u>200 197</u>	<u>213 834</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>43 176</u>	<u>(30 273)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	18 658	48 931
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	43 176	(30 273)
Solde à la fin	<u>61 834</u>	<u>18 658</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	43 176	(30 273)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 242	1 142
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(780)	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 362)	-
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients		13 055
Taxes à la consommation à recevoir	(1 418)	(718)
Apports à recevoir	(7 663)	-
Dépôts de garantie		(2 900)
Frais payés d'avance	(5 583)	(988)
Créditeurs	15 249	7 764
Apports reportés	16 455	-
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>60 316</u>	<u>(12 918)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(10 759)	-
Cession d'immobilisations corporelles	780	-
Apports afférents aux immobilisations corporelles	9 077	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(902)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17)	17
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>59 397</u>	<u>(12 901)</u>
Encaisse au début	<u>32 980</u>	<u>45 881</u>
Encaisse à la fin	<u>92 377</u>	<u>32 980</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	92 377	32 980
Taxes à la consommation à recevoir	3 286	1 868
Apports à recevoir	7 663	
Dépôts de garantie	2 900	2 900
Frais payés d'avance	6 691	1 108
	<u>112 917</u>	<u>38 856</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	11 998	3 482
	<u>124 915</u>	<u>42 338</u>
PASSIF		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 6)		17
Créditeurs (note 7)	38 911	23 663
Apports reportés (note 8)	16 455	
	<u>55 366</u>	<u>23 680</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	7 715	
	<u>63 081</u>	<u>23 680</u>
ACTIF NET		
Non affecté	57 551	15 176
Investi en immobilisations	4 283	3 482
	<u>61 834</u>	<u>18 658</u>
	<u>124 915</u>	<u>42 338</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire auprès des élèves du primaire et du secondaire, d'améliorer l'estime de soi, les habitudes de vie et les habiletés sociales des élèves du primaire et du secondaire, d'offrir un modèle significatif aux enfants issus de familles monoparentales et de soutenir les relations parents/enfants.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la diminution des activités de l'organisme ainsi que les dépenses afférentes. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits provenant des activités d'autofinancement

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés au moment de l'activité et de leur encaissement. Le passif lié à la fraction des produits encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis aux mêmes taux et selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

4 - CENTRAIDE

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Montants encaissés		
Mission globale	38 250	
Fonds d'urgence COVID-19	9 900	
	<u>48 150</u>	
Montant présenté à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(9 077)</u>	
Montant présenté aux résultats	<u><u>39 073</u></u>	

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	
	\$	\$	
Ameublement et équipement	9 640	6 273	3 367
Équipement informatique	14 560	5 929	8 631
	<u>24 200</u>	<u>12 202</u>	<u>11 998</u>

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches
Notes complémentaires
 au 31 mars 2021

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	7 583	5 865	1 718
Équipement informatique	5 859	4 095	1 764
	<u>13 442</u>	<u>9 960</u>	<u>3 482</u>

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 5 000 \$, porte intérêt au taux de 7,95 % et est renégociable annuellement.

7 - CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	20 038	3 977
Salaires et vacances à payer	18 365	19 360
Retenues à la source à payer	508	326
	<u>38 911</u>	<u>23 663</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 508 \$ au 31 mars 2021 (326 \$ au 31 mars 2020).

8 - APPORTS REPORTÉS

	2021	2020
	\$	\$
Camp pédagogique - Été 2021		
Montant encaissé	20 725	
Montant constaté aux résultats	(4 270)	
Solde à la fin	<u>16 455</u>	

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
	\$	\$
Centraide - Fonds d'urgence COVID-19	9 077	
Amortissement cumulé	1 362	
	<u>7 715</u>	

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt au taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - ENGAGEMENT

Location de bâtiment

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2022, à verser une somme de 8 988 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 7 700 \$ en 2022 et 1 288 \$ en 2023.

Location d'équipement

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 23 octobre 2022, à verser une somme de 948 \$ pour de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 632 \$ en 2022 et 316 \$ en 2023.